



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2023 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 17 mars 2023 par courriel aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Christian Tribu, Lili Forgas, Eric Tracol, David Broc, Alexandre Barbe, Olivier Reboul, Eric Ketley ;

Absents : Emmanuel Hareau, Hervé Galland ;

Président de séance, le Maire : Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Edith Sylvestre.

Ordre du jour

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars 2023

Après vérification que l'intervention concernant la raison du déplacement de la mairie est bien présente dans le compte rendu, celui-ci est adopté par 8 voix pour et une abstention d'Eric Tracol.

2 – Bilan et suites de l'étude patrimoine

Le maire informe le Conseil que l'Évêque de Valence vient de prononcer la désacralisation de l'église Saint Roch.

Christian Tribu présente les résultats de la question posée aux habitants par courriel : il y a eu 41 réponses représentant 46 personnes, 29 « oui », 2 « oui mais », 14 « non », un sans avis exprimé . Beaucoup de personnes ont répondu sur la totalité des conséquences de l'étude plutôt que sur la seule question posée .

Un débat s'engage qui reprend souvent des explications déjà données. Notamment celle concernant la réalisation des logements par la commune elle-même. Cette option avait été rejetée principalement car la commune ne sera pas autorisée à emprunter l'importante somme nécessaire, emprunt qui en plus la placerait dans une situation financière fragile.

La question est re-posée aussi de l'intérêt économique de réaliser une nouvelle mairie plutôt que de la laisser ou elle est actuellement. Certains conseillers souhaitent être associés aux négociations à mener avec DAH sur la rédaction du bail emphytéotique.

En conclusion, les propositions suivantes sont mises au vote :

- L'étude patrimoine est terminée, ses conclusions sont validées : approuvé par 7 pour, 1 abstention (Lili Forgas), 1 contre (Eric Tracol) ;
- Conclusion d'un bail emphytéotique de 50 ans avec Drôme Aménagement Habitat concernant le bâtiment abritant l'actuelle mairie aux fins d'y réaliser 4 ou 5 logements, une étude préalable établissant s'il est plus économique pour la commune de laisser la mairie dans le bâtiment plutôt que de la placer dans un nouveau bâtiment, souhait que le garage reste à disposition de la commune : adopté par 5 pour, 2 abstentions (Olivier Reboul, Alexandre Barbe), 2 contre (Eric Tracol, Lili Forgas) ;

- Approbation du contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage à Drôme Aménagement Habitat pour la transformation de l'église en salle communale, la réalisation d'une nouvelle mairie, soit dans ses locaux actuels, soit dans un nouveau bâtiment, la solution la plus économique pour la commune sera retenue : adopté par 5 pour, 4 abstentions (Olivier Reboul, Eric Tracol, Alexandre Barbe, Lili Forgas) ;
- Approbation de la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation d'un diagnostic sanitaire de la Chapelle de Sénisse : approuvé à l'unanimité. Eric Tracol demande que son neveu, architecte du patrimoine soit consulté pour la réalisation de ce diagnostic ;
- Autoriser le maire à entamer des négociations avec les propriétaires des terrains nécessaires pour la mise en œuvre de l'étude patrimoine : adopté par 8 pour, 1 abstention (Eric Tracol) ;
- Approbation de l'acquisition de la parcelle A0168 située à l'arrière du tunnel et descendant vers la Rimandoule, d'une surface de 5780m² au prix de 8500€, en vue d'y réaliser principalement un parking : adopté à l'unanimité.

3 – Approbation du Compte de gestion du Trésorier, du Compte administratif du Maire et affectation des résultats

Le document présenté examine sur un même tableau le compte de gestion/compte administratif ainsi que le budget primitif 2023.

Le Compte de gestion est approuvé par 8 pour, 1 contre (Eric Tracol qui reproche au percepteur de ne pas avoir alerté sur l'erreur de prélèvement de EDF) ;

Le Compte administratif est approuvé, sans la présence du maire par 7 pour, 1 abstention (Eric Tracol).

4 – Vote des taux communaux 2023

Il est proposé de maintenir les taux de 2022 :

TH :12.00 % ; TFPB : 28.51 % ; TFPNB :53.35 %

Adopté à l'unanimité.

5 – Approbation du budget primitif pour l'exercice 2023

Il est demandé que le budget de fonctionnement consacré à la voirie soit augmenté de 10.000€ qui seront prélevés sur le virement à la section investissement. Le Budget primitif 2023 adopté par 8 pour et 1 abstention (Eric Tracol).

6 – Questions diverses

- La réunion de la Commission voirie et des riverains du fossé du chemin d'Eyzahut s'est tenue le 4 mars, une compte-rendu a été établi, des devis sont en cours ;
- Conformément à la proposition de la Commission Urbanisme, le maire a donné un avis favorable au Permis de Construire déposé par M.Planel pour un chalet d'alpage à Briesse ;
- Le journal « Le Dauphiné » va changer de format, il continuera d'annoncer les événements mais n'en présentera plus les bilans, les informations passeront beaucoup plus par le site internet, les articles seront beaucoup plus courts ;
- Il y a des négociations en cours (État, Département, SDIS) concernant la sécurité incendie ;
- Aucune association rochebaudinoise n'a envoyé de demande de subvention pour 2023 ;
- Le nouveau site de la Communauté de Commune est désormais en ligne ;
- Nous ne savons pas quelle longueur exacte du chemin départemental sera réparée ;
- Boîte à livres : nous attendons les propositions de ceux qui veulent la mettre en place.

la séance est levée à 23h10